



## District de Maine et Loire de Football

### Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

#### PROCES VERBAL N° 30 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	25/03/2025
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

***Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.***

#### **Préambule :**

*M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.*

*M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.*

*M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.*

*Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.*

## **1. Règlements et amendes**

**ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1.** *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

*Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.*

## **2. Approbation du PV**

Le PV n° 29 du 18 mars 2025 est approuvé.

### 3. Contrôle des feuilles de match

#### ➤ Période du 17 mars janvier au 23 mars 2025

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

#### Rappels :

- ➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.
- ➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

### 5. Sanctions financières

#### **Commissaire au terrain ou responsable de plateau :**

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

## 6. Divers

- Mail du club de la Commission de Discipline : la commission a statué

***La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.***

***Prochaine réunion : 01 avril 2025 à 10h00***

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de séance</b>
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

## Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 - semaine du 17 au 23 mars 2025

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
23-mars-25	Jarzé Es 1	Fougeré Vaulandry Sc 2	29551733	Seniors M D5	B	Jarzé Es 1	50 €
23-mars-25	St Martin Aviré Louv 3	Chazé Vern Anjou As 2	29551881	Seniors M D5	C	St Martin Aviré Louv 3	50 €
02-mars-25	Avrillé As 1	Angers Ndc 1	30091034	Seniors F D2	A	Avrillé As 1	50 €
23-mars-25	Angers Belle Beille 36	Chalonnnes Chaud 37	55262584	Vétérans Cpe	Paul Augelle	Angers Belle Beille	50 €
23-mars-25	St Georges sur Loire Us 1	Angers Vaillante Fc 3	30080461	U13 G DS	A	St Georges sur Loire Us 1	50 €
23-mars-25	Gj Eglantine-Dagu 1	Bouchemaine ES 1	30080551	U13 G DS	B	Gj Eglantine-Dagu 1	50 €
23-mars-25	Ste Gemmes d'Andigné 1	Beaucouzé Sc 1	30080743	U13 G DS	H	Ste Gemmes d'Andigné 1	50 €
23-mars-25	Martigné Es Layon 1	Chemillé Melay O 1	30081113	U13 G D1	E	Martigné Es Layon	50 €
23-mars-25	Martigné Es Layon 2	Saumur Bayard As 3	30080334	U13 G D3	G		
23-mars-25	La Pommeraye Pomj 1	Brissac Es Aubance 1	30081128	U13 G D1	E	La Pommeraye Pomj	50 €
23-mars-25	La Pommeraye Pomj 4	Chalonnnes Chaud 5	30080417	U13 G D3	L		
23-mars-25	Cholet Rcc 1	Le Fief Gesté 2	30081159	U13 G D1	H	Cholet Rcc	50 €
23-mars-25	Cholet Rcc 2	Puy Maz Tess 4	30114268	U13 G D3	M		
23-mars-25	Chazé Vern Anjou As 1	Le Lion d'Angers Cs 2	30080492	U13 G D2	A	Chazé Vern Anjou As 1	50 €
23-mars-25	Pellouailles Corzé 1	Le Plessis Grammoire 1	30080255	U13 G D3	B	Pellouailles Corzé 1	50 €
23-mars-25	Trélazé Foyer 3	Angers Vaillante Fc 7	30080270	U13 G D3	D	Trélazé Foyer 3	50 €
23-mars-25	Beaupréau Chapelle 4	Ent Castel Old 1	30080379	U13 G D3	J	Beaupréau Chapelle 4	50 €
23-mars-25	Gf Sevremoine 2	Gf Orée Football 1	30079364	U15 F D1	B	Gf Sevremoine 2	50 €
23-mars-25	Saumur Bayard As 1	Gjf Corneandardbrain 1	30081269	U13 F D2	C	Saumur Bayard As 1	50 €